



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 12 mars 2024 à 18 h 30 à l'école Saint-Laurent.

PRÉSENCES :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Madame Sandy Bouvier | Parent |
| Madame Clara Levacher | Parent |
| Madame Geneviève Ste-Marie | Parent |
| Madame Joelle Bergeron | Enseignante |
| Madame Caroline Beaupré | Enseignante |
| Madame Annie Dufour | Personnel de soutien |
| Monsieur Benoit Bertholet | Directeur |
| Monsieur Éric Bossé | Membre du conseil municipal |

ABSENCES :

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Benoit Bertholet accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Il est proposé par Joelle Bergeron que Caroline Beaupré soit secrétaire lors de cette séance.

CÉ - 23/24 - 032

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 MARS 2024

Il est proposé par Joelle Bergeron que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

CÉ - 23/24 - 033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2024 (ADOPTION ET SUIVI)

**Il est proposé par Sandy Bouvier et résolu :
QUE le procès-verbal du 30 janvier 2024 soit adopté tel quel.**

CÉ - 23/24 - 034

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. POINTS DE DÉCISIONS ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

a. Le document des critères de sélection des directions d'établissements est présenté aux membres. Les critères choisis sont :

- Assure le leadership dans l'actualisation du projet éducatif.
- Répond aux besoins des élèves.
- Développe et maintient des relations de collaboration avec les parents et les partenaires.

Il est proposé par Geneviève Ste-Marie, appuyée par Sandy Bouvier, d'approuver la sélection des critères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

b. Il est proposé par Geneviève Ste-Marie, appuyé par Clara Levacher, d'autoriser la direction à organiser des dîners d'essais jusqu'à concurrence de 8 \$ à 3 reprises d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025. Un service de distribution des repas lors de ces dîners sera organisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c. Aucune nouvelle demande n'a été faite pour le MAO.

7. POINTS D'INFORMATIONS ;

a. Il est proposé par Caroline Beaupré que les services de Studio Vicky soient choisis pour la photographie scolaire de 2024-2025.

CÉ - 23/24 - 037

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. MOTS DES REPRÉSENTANTS ;

d. Un suivi est fait par rapport aux inscriptions et il est mentionné que l'école n'est pas en danger pour la prochaine année scolaire.

10. QUESTIONS DIVERSES

Sandy Bouvier s'interroge sur la possibilité d'utiliser le baromètre pour souligner des comportements positifs. Benoit mentionne que ce n'était pas dans les plans pour cette année, le temps de s'approprier l'outil.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT**



No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Geneviève Ste-Marie que la séance soit levée à 20h30.

CÉ - 23/24 – 038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Président(e) du conseil d'établissement

Benoit Bertholet, directeur